



**TARIFS en extinction pour les sites non éligibles définis à l'article L.337-7 du code de l'énergie**

**TARIFS BLEU NON RESIDENTIEL**

en vigueur depuis le :

01/08/2025

Puissance souscrite	Réglage		Prix des mensualités (en € HT)			
	Mono	Tri	Option Base		Option Heures Creuses	
3	15 A	-	10,50	11,82	/	/
6	30 A	10 A	13,24	15,16	13,28	15,47
9	45 A	15 A	15,88	18,41	16,01	18,94
12 **	60 A	20 A	18,52	21,66	18,81	22,48
15	-	25 A	21,12	24,86	21,48	25,89
18	-	30 A	23,63	27,98	24,25	29,40
24	-	40 A	29,11	34,67	30,28	36,91
30	-	50 A	34,54	41,32	35,69	43,79
36	-	60 A	39,93	47,92	41,15	50,73
Option tarifaire	Puissance souscrite en kVA	Prix de l'énergie en (c€ HT* / kWh)				
		kWh Base		kWh Heures Creuses		
Base	3 à 9	HT	hors TVA			
	12 à 18	13,16	16,16			
	24 à 36	13,16	16,16			
Heures Creuses		kWh Heures Creuses		kWh Heures Pleines		
		HT*	hors TVA	HT*	hors TVA	
		6 à 9	11,09	14,09	13,70	16,70
12 à 18	11,09	14,09	13,70	16,70		
24 à 36	11,09	14,09	13,70	16,70		
ECLAIRAGE PUBLIC						
	Mensualités (en € / kVA)			Energie (en c€ / kWh)		
	HT	hors TVA		HT	hors TVA	
Longues Utilisation	12,42	0,71	14,12	9,91	12,91	
Courtes Utilisation	12,42	0,71	14,12	9,91	12,91	

HT\* : hors TICFE (ou CSPE), Taxe Communale TCCFE, Taxe Départementale TDCFE, CTA et TVA

hors TVA : inclus TICFE (2,998 c€/kWh), CTA (tableau ci-dessous), Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (9,6 €/an)

\*\* La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet.

Heures Creuses : (code A) 20h-4h (code E) 23h-7h

Puissance souscrite en kVA	Montants indicatifs de la		Tarif acheminement au	
	Taux CTA : 21,93%		Taux TVA : 20,0%	
	Option Base		Option HC	
	Ass. HT	CTA HT	Ass. HT	CTA HT
3	6,00	1,32	/	/
6	8,77	1,92	9,98	2,19
9	11,54	2,53	13,35	2,93
12	14,30	3,14	16,72	3,67
15	17,07	3,74	20,10	4,41
18	19,84	4,35	23,47	5,15
24	25,37	5,56	30,21	6,63
30	30,91	6,78	36,96	8,10
36	36,44	7,99	43,70	9,58
Eclairage Public	Part Fixe	Part Variable par kVA		
	0,71	1,70		

**1 Taxes :** Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE)) : 2,998 c€/kWh  
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) (grille indicative disponible); tarif du : 01/08/2025  
Taxe Communale & Taxe Départementale incluses dans TICFE  
*date de vigueur* TVA à 20 % sur énergie TCFE et prestations  
TVA à 20 % sur part fixe et CTA.  
Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (9,6 €/an)

## 2 Caractéristiques de l'offre :

**Origine de l'électricité :** 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres

La fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source EDF)

## 3 Prestations techniques :

**Raccordement au réseau :** prendre contact avec nos services au 04 50 32 17 17  
géré par la Régie de Thônes - distributeur (voir en fin de fiche les coûts usuels)

## 4 Révision des prix : (art 3 CG)

Changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE  
*Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture*

## 5 Durée du contrat : (art 2 CG)

**Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;**

## 6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)  
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel  
(voir ci-dessus coordonnées)

### 6.1 Suite Résiliation pour passage à un tarif de marché :

Résiliation pour passage à un tarif du marché selon délai standard en vigueur défini dans le catalogue national des prestations du gestionnaire de réseaux

## 7 Modalités de facturation (art 4.1 CG) et de paiement art (4.2 CG)

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois  
Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période) ; Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours  
Possibilité de régler par chèque ou en espèces ou Carte Bancaire (au bureau, par téléphone, internet)

**Option gratuite :** par prélèvement; échéance à 18 jours

**Option gratuite sous réserve de prélèvement sur un compte bancaire :** facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation;

**Option gratuite en cas de prélèvement :** choix de la date de règlement (date de règlement personnalisée DRP) : (1er 2 ième 3 ième ou dernier jeudi du mois)

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

## 8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite;  
le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Pénalités de retard : 15 jours après la date échéance : 40 € HT

Compteur évolué prix réduction / suspension : 3,28 € HT / 36,09 € HT

Compteur non évolué prix réduction / suspension : 51,3 € HT / 51,3 € HT

## 9 Service client et réclamations

Accueil dans nos bureaux à Thônes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Accueil téléphonique au 04 50 32 17 17 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Vous pouvez nous joindre également par courriel à : [service-client@ret.fr](mailto:service-client@ret.fr)

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivants la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

## 10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

## 11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 % )

Mise En Service sur PDL existant sans modification :

- Avec un compteur évolué 1,48 € HT - 1,78 TTC en standard ;

- Avec un compteur non évolué 27 € HT - 32,4 € TTC supplément : 64,36 € HT - 77,23 TTC en version express sous 2 jours ;

Résiliation incluse dans mise en service.

Frais augmentation de puissance à distance compteur évolué : 3,57 € HT

Frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement de matériel : 54,06 € HT; avec supplément : 64,36 € HT en version express sous 5 jours

La baisse de la puissance souscrite est gratuite

Relève spéciale à la demande du client : 30,43 € HT

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 64,36 € HT

Ces coûts de prestations fixés nationalement par les pouvoirs publics et la CRE; les compléments ou délais de réalisation du distributeur RET sont accessibles sur le site [www.ret.fr](http://www.ret.fr).

## 12 Critères d'éligibilité au TRV

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus